

# Co-citoyenneté

## Val-de-Ruz

### PRESENTATION

Lors de la mise en place de la nouvelle commune, il est apparu nécessaire d'établir une nouvelle planification du territoire afin d'intégrer les exigences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de résoudre les problèmes liés à l'urbanisation d'une commune qui dépasse 16 milles habitants.

La démarche participative liée au plan de législature ayant été un succès, les autorités communales ont souhaité étendre le concept de co-citoyenneté à de nouveaux domaines, dont la réalisation d'un plan directeur régional (PDR) et d'un plan d'aménagement local (PAL). Il s'agit d'élaborer une vision à long terme du développement communal, dont la gestion des zones à bâtir, la densification des zones industrielles et artisanales et la requalification des centres de village. Ce projet fait partie des 32 projets retenus par la Confédération pour figurer en tant que projet-modèle pour un « développement territorial durable ».

La co-citoyenneté est un instrument qui aide a la commune à appréhender le développement du territoire de manière maîtrisée. Cet outil permet d'accompagner, coordonner, coacher, organiser et animer la participation des représentants de la société civile et de la population, organisés sous forme de réseaux d'acteurs. C'est un moyen que les autorités entendent utiliser lors de toutes les étapes liées au PDR et au PAL, y compris dans le cadre de la gestion des oppositions et des conflits.

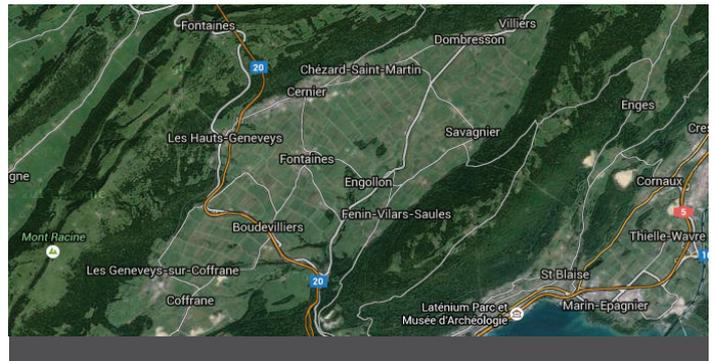


Le 1<sup>er</sup> janvier 2013 est créée la commune Val-de-Ruz, résultat de la fusion de 15 anciennes communes rurales et périurbaines ainsi que de 10 syndicats intercommunaux. © Val-de-Ruz

Co-citoyenneté

Plans directeurs et  
d'aménagement

Val-de-Ruz



### ORIGINE

La commune de Val-de-Ruz est issue de la plus grande fusion jamais réalisée en Suisse. Depuis le 1er janvier 2013, elle réunit quinze anciennes communes et dix syndicats intercommunaux.

Au début de la législature, les autorités de la commune de Val-de-Ruz ont lancé une démarche participative originale qui permet à la population de se prononcer sur les priorités de développement de la nouvelle commune. Les premiers ateliers ont réunit plus de 160 personnes sur différentes thématiques : habiter, vivre, entreprendre et découvrir. A l'issue de la démarche, la quasi-totalité des propositions a été intégrée au programme de législature.

### CARACTERISTIQUES

**Etat d'avancement:** Planification

**Réalisation de la pré-étude:** Février 2014 - septembre 2015

**Elaboration du PAL:** Octobre 2015 - décembre 2017

**Procédure d'adoption:** Décembre 2017 - décembre 2018

**Porteur du projet:** Conseil communal de la commune de Val-de-Ruz, par sa délégation «Développement régional et avenir».

**Prix/Distinctions:** ARE «projet-modèle pour un développement durable» de troisième génération, dans la catégorie «mettre en oeuvre l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti».

## Focus

DEVELOPPEMENT DURABLE  
IMPORTANTE INTEGRATION DE LA  
POPULATION  
METHODOLOGIE NOVATRICE



Le projet vise à accompagner, coacher, organiser et animer l'intégration et la participation des représentants de la société civile et de la population, organisés sous forme de réseaux d'acteurs, lors de toutes les étapes d'élaboration, de mise en oeuvre et de gestion du PAL de la nouvelle commune fusionnée. © Val-de-Ruz

## DEVELOPPEMENT DURABLE

La participation citoyenne est un instrument efficace pour promouvoir le développement durable. Ce processus permet de mieux maîtriser l'utilisation du sol, mettre en valeur les friches existantes, solliciter les entreprises locales pour réduire le trafic et favoriser la mixité sociale. La co-citoyenneté agit à la fois sur les objectifs sociaux et environnementaux.

Cet instrument permet de :

- répondre aux nouveaux enjeux d'aménagement de la région, du canton et du pays : plan directeur cantonal, projet d'agglomération RUN, contrat d'agglomération, nouvelles bases légales cantonales et fédérales ;
- développer le principe de co-citoyenneté en s'appuyant sur un réseau d'acteurs-clés ;
- sensibiliser la population de tout âge aux enjeux liés à l'aménagement du territoire et favoriser le débat ;
- permettre à la population de participer activement à l'élaboration d'un avenir durable.



La nouvelle commune qui dépasse les 16'000 habitants doit se doter d'un plan d'aménagement local (PAL) dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. © Val-de-Ruz



Le Conseil communal a invité les habitants, les acteurs économiques et touristiques à se prononcer sur l'avenir de la nouvelle commune. Les écoles ont également été intégrées au processus © Val-de-Ruz

---

## IMPORTANTE INTEGRATION DE LA POPULATION

---

Le projet propose de passer de l'habituelle consultation de la population aux principes de la co-citoyenneté. La démarche participative ne se limite pas à informer la population des enjeux d'un aménagement territorial durable ; la consultation passe par un large groupe d'acteurs. Les écoles sont associées au processus, alors qu'elles le sont rarement dans ce type de démarche. L'intégration citoyenne va jusqu'à associer la population au processus de décision. C'est ce qui fait de ce projet une démarche innovante.

Le projet est piloté par l'exécutif de Val-de-Ruz, appuyé par les services du canton et de la Confédération concernés ainsi que des mandataires externes. La population, acteur principal de la démarche, est représentée par ses autorités législatives et un réseau d'acteurs thématiques (habitants, associations, entreprises, écoles, etc). Une équipe coordonne le projet : un chef de projet, des responsables techniques, un responsable du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), un mandataire externe chargé de l'élaboration du PAL. Les autorités des territoires communaux annexes et les associations concernées par l'aménagement du territoire sont également associées au projet.

## METHODOLOGIE NOVATRICE

Ce projet apparaît comme un laboratoire très intéressant à l'heure où de nombreuses communes fusionnent et le mouvement ne fait que s'accélérer. L'élaboration d'un nouveau PAL, réunissant quinze espaces périurbains, industriels et ruraux nouvellement fusionnés, devrait servir de modèle lors d'autres fusions. La démarche est d'autant plus intéressante et novatrice qu'elle n'est pas répandue en Suisse. Elle a l'avantage de se concentrer sur un projet concret et tangible.

# Enjeux validés

## Environnement

**1. Valoriser l'environnement naturel, garant du cadre de vie et de la biodiversité.** *Revitalisation des cours d'eau, maintien des corridors biologiques, pérennisation de l'EcoRéseau.*

**2. Préserver les bonnes terres cultivables.** *Maîtrise de l'urbanisation, limitation et organisation de chemins de mobilité douce.*

## Paysage

**3. Valoriser les composantes paysagères identitaires à Val-de-Ruz.** *Préservation des crêtes et forêts, maintien de la trame agricole, mise en valeur du réseau hydrographique, reconstitution des allées plantées et des vergers, conservation des villages séparée et lisible.*

## Urbanisation

**4. Conforter la polarité urbaine du coteau nord.** *Densification du coteau nord des Geneveys-sur-Coffrane à Villiers tout en préservant les ouvertures visuelles, développement de l'urbanisation dans l'épaisseur plutôt qu'en étalement le long de l'axe principal.*

**5. Densifier les villages de la Côtère de l'Ouest et du Centre dans leur limite d'urbanisation actuelle.** *Utilisation des volumes inoccupés du patrimoine bâti, urbanisation des dents creuses.*

**6. Densifier les pôles de gare (avec ou sans RER).** *Développement de la mixité des fonctions, utilisation des potentiels encore disponibles.*

## Vie locale

**7. Valoriser le cœur des villages et des lieux de vie (loisirs / sport / culture / patrimoine).** *Mise en réseau, aménagement des espaces publics, densification à proximité des lieux de vie.*

## Mobilités

**8. Garantir la desserte ferroviaire de la région.** *Amélioration de la cadence de la ligne actuelle ou création d'une nouvelle ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds accompagnée d'une desserte de bus performante.*

**9. Développer le réseau interne des transports publics et des mobilités douces.** *Amélioration de la desserte en bus et des liaisons nord/sud, augmentation des cadences, desserte de l'ensemble de la région et notamment des zones d'activités entre elles.*

**10. Aménager le réseau routier selon son statut.** *Aménagement des axes routiers selon leur fonction, modération des axes secondaires pouvant être utilisé pour le transit, aménagement du boulevard urbain entre les Hauts-Geneveys et Villiers.*

## Economie

**11. Augmenter le nombre d'emplois au Val-de-Ruz pour atteindre le ratio de 1 emploi pour 2 habitants.** *Création d'une nouvelle zone au Chillou, dimensionnement des zones d'activités existantes selon le besoin d'extension des entreprises en place.*

**12. Maintenir et développer la vitalité des centres.** *Développement de la mixité des centres de localité au profit des commerces de proximité et de l'artisanat dans tous les villages.*

## Tourisme

**13. Valoriser les sites touristiques emblématiques.** *Jonction entre Les Hauts-Geneveys et Tête-de-Ran, préservation du cadre naturel de la Combe Biosse et de la montagne de Chasseral.*

**14. Développer l'offre d'hébergement touristique.** *Augmentation de l'offre d'hébergement et de développement d'une offre variée, création d'un camping à Engollon.*

Les enjeux ont été validés par les réseaux en séance plénière, par le Canton et par la Confédération dans le cadre de notre projet-modèle.